

# « Les maires doivent passer à l'acte »

SUD DE L'AISNE Les écologistes locaux partent à la chasse aux parrainages pour Yannick Jadot.

**A**vec la victoire de l'Axonais Yannick Jadot aux primaires d'Europe écologie les verts (EELV) pour la présidentielle de 2017, les militants du groupe sud Aisne (bastion départemental du parti) espèrent que des maires de l'arrondissement apporteront leur parrainage à leur poulain. Valérie Dervin-Froidefond, conseillère fédérale EELV (le parlement du parti) et élue locale, veut leur donner de bonnes raisons.

Êtes-vous satisfaite du choix de Yannick Jadot comme candidat d'Europe écologie les verts ?

Oui. Je connais Yannick depuis longtemps et je l'ai soutenu depuis le début. C'est un homme bien, engagé et respectueux de tous. Tous les candidats avaient de grandes qualités mais c'est celui qui est le plus à même de rassembler autour de notre projet d'écologie politique pour la France et les Français.

Pourquoi la nécessité d'un candidat écologiste aux présidentielles ?

Tout le monde parle d'écologie. Tout le monde est confronté à des problèmes environnementaux. Tout le monde dit qu'il faut de l'écologie. Qui mieux qu'un écologiste pour en parler ? Qui mieux qu'un écologiste pour renverser les choses et remettre la personne au centre des préoccupations ? On ne retrouvera pas d'écologistes dans un gouvernement socialiste ou de droite. La campagne présidentielle va nous permettre de faire connaître et progresser



Valérie Dervin-Froidefond soutient Yannick Jadot depuis l'annonce de sa candidature aux primaires vertes.

nos idées et nos propositions.

Qu'avez-vous envie de dire aux maires de l'arrondissement pour les inciter à parrainer votre candidat ?

Toutes les communes et tous les maires disent qu'il faut plus d'écologie. Il faut passer à l'acte ! Nous avons déjà eu des candidats. Notre mouvement est représentatif. C'est la règle de la démocratie. Et puis Yannick Jadot vient de

l'associatif (Greenpeace). Il est rentré tard en politique, il est nouveau. Ce n'est pas un calculateur politicien. Il est député européen et travaille loin des lumières des médias avec les autres députés du groupe à faire avancer notre société (comme ces jours-ci avec l'affaire BASF). Il ne court pas après les mandats. Et puis il est Axonais ! ■ Propos recueillis par LAURENCE PICANO et PASCAL FROIDEFOND

## VOTRE AVIS ?

Seriez-vous prêt à parrainer le candidat écologiste Yannick Jadot ?



**BRUNO LAHOUATI**  
MAIRE DE  
VALLÉES EN  
CHAMPAGNE

« La présence d'un candidat écologiste aux présidentielles est primordiale. Je n'ai pas encore donné mon parrainage et je ne prendrai pas de décision avant d'avoir consulté les maires délégués de notre commune nouvelle, question de transparence. »



**PATRICIA LOISEAU**  
MAIRE DE LA  
CHAPELLE  
SUR CHÉZY

« Je n'envisage pas de parrainage car ma mairie est apolitique. La présence d'un écologiste est importante même si on sait qu'encore une fois il ne dépassera malheureusement pas le premier tour. D'autres partis ont plus de moyens mais pas d'idées aussi propres. »



**CLÉMENT PARADOWSKI**  
MAIRE  
DE  
GRISOLLES

« Je suis contre le fait que les écologistes soient toujours apparentés à la gauche. Ils devraient être apolitiques. Mais je ne suis pas contre donner mon parrainage au candidat d'Europe écologie les verts. En mairie, on reçoit beaucoup de demandes, je regarderai son programme. »

# Ce que la campagne leur a coûté

Les comptes des candidats aux élections régionales de décembre 2015 viennent d'être publiés.

La commission nationale des comptes de campagne lève le voile sur les sommes engagées par les candidats des élections régionales de l'an passé, les premières des régions XXL.

## LES PLUS DÉPENSERS ONT RÉUSSI

Dans nos deux régions, les plus dépensiers, Xavier Bertrand comme Philippe Richert (LR tous deux), l'ont emporté. Mais l'un et l'autre n'y ont pas mis le même prix. Cela a coûté beaucoup plus cher à Xavier Bertrand qu'à Philippe Richert. Que ce soit par élu (14 500 euros contre 9 500 euros) ou par voix récoltée (0,86 euros contre 0,65 euros). Rappelons que le plafond des dépenses autorisées dépend du nombre d'habitants de la région. Mais l'écart, 1,74 million dans les Hauts-de-France et 1,62 million

## 7 sur 13

Le candidat le plus dépensier l'a emporté dans sept des treize régions (délaité en Nouvelle Aquitaine, Bourgogne Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Pays de Loire et Paca).

dans le Grand Est, est beaucoup plus tenu que les dépenses réellement engagées par les candidats. Xavier Bertrand a mis beaucoup plus le paquet que l'Alsacien Richert, étant, sur 158 listes candidates en France, la troisième plus dépensière !

## SANTÉ

### Un départ qui fait monter la fièvre

Le brusque départ de Jean-Yves Grall, directeur général de l'agence régionale de santé, nommé en janvier dernier, suscite bien des interrogations sur la future politique qui sera menée. Au regard des conditions de travail, des vacances en retard, etc., le secteur hospitalier connaît des monnaies régulières de température. Le personnel de santé voudrait bénéficier d'une certaine lisibilité.

#### « NOUS SOMMES VICTIMES D'UN JEU DE CHAÎNES MUSICALES »

Mais l'inquiétude prédomine. « Le directeur, qui est parti, avait pris des engagements pour la radiothérapie. Nous étions contents. Maintenant, cela n'est plus du tout le cas », souligne Jérôme Casola, secrétaire de la CFDT au centre hospitalier de Soissons. Le syndicaliste a abordé cette question hier lors d'une rencontre avec le directeur du centre hospitalier de Soissons. Jérôme Casola insiste sur les ré-

LEURS DÉPENSES POUR LES RÉGIONALES							Grand Est	
Hauts-de-France	Total	Par élu	Par voix*	Par voix*	Par élu	Total		
Xavier Bertrand LR-UDI-MoDem	1 681 116€	14 492€	0,86€	0,65€	9 492€	983 246€	Philippe Richert LR-UDI-MoDem	
Marine Le Pen FN	1 220 062€	22 593€	0,63€	0,54€	16 966€	780 430€	Florian Philippot FN	
Pierre de Saintignon PS	759 070€	-	1,87€	0,67€	21 926€	416 595€	Jean-Pierre Masseret PS	
Fablen Roussel PC - FDG	435 284€	-	3,65€	3,38€	-	402 025€	Sandrine Bélier EELV	
Sandrine Rousseau EELV	314 898€	-	2,92€	0,73€	-	61 511€	Jean-Georges Trouillet Régionalistes	
J-Philippe Tanguy DLF	59 791€	-	1,12€	0,98€	-	56 288€	Patrick Paron FDG	
Syvaln Blondel Nous citoyens	34 532€	-	1,14€	0,63€	-	53 606€	Laurent Jacobel DLF	
Eric Pecqueur Lutte ouvrière	9 321€	-	0,24€	0,37€	-	9 648€	Julien Wastyn Lutte ouvrière	
Eric Mascaro UPR	Aucun compte de campagne déposé			0,10€	-	1 942€	David Wentzel UPR	

\* 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tour

#### HAUTS-DE-FRANCE : ON N'A PAS COMPTÉ

Au-delà, cette distorsion des sommes engagées entre les candidats des deux régions se retrouve chez les autres partis. Au PS, Saintignon a dépensé presque deux fois plus que Masseret pour, au final, ne pas avoir d'élu, sa liste se retirant après le premier

tour pour faire barrage au FN. Même topo chez le parti d'extrême droite : Marine Le Pen a presque dépensé 50 % de plus que Florian Philippot, l'un de ses lieutenants, tête de liste dans le Grand Est, pour n'obtenir que huit élus de plus (54 contre 46). Du coup, la somme dépensée pour obtenir un siège

comme une voix est largement à l'avantage de Philippot.

#### ÉCOLOS ET COMMUNISTES : TOUT ÇA POUR ÇA

Les candidates écologistes Sandrine Rousseau (Hauts-de-France) et Sandrine Bélier (Grand Est) comme le candidat communiste

dans le Nord-Pas-de-Calais-Picardie Fabien Roussel (son homologue du Grand Est s'est montré beaucoup plus économe) ont dépensé des sommes très importantes pour un résultat très faible. Du coup, chaque voix leur revient autour de 3 euros. Énorme pour ne pas avoir d'élu au final...

#### 0,10 EURO PAR VOIX : IMBATTABLE

À l'inverse, le candidat de l'Union populaire républicaine (UPR, souverainistes) dans le Grand Est David Wentzel n'a dépensé que 1 942 euros, soit la rentabilité record de 0,10 euro par voix (19 171 suffrages) !

#### LES PARTIS AIDENT CERTAINS, PAS D'AUTRES

La différence des budgets entre les Hauts-de-France et le Grand Est s'explique aussi par les apports financiers des partis : faibles, voire inexistantes à l'Est (23 500 euros pour Richert, rien pour Philippot, Masseret et Bélier), conséquents dans le Nord. Xavier Bertrand (LR) a reçu 472 000 euros (un quart de ses dépenses) par ce canal, la proportion est identique pour Marine Le Pen (FN) avec 334 000 euros et Sandrine Rousseau (EELV) a reçu les deux tiers par ce biais (237 000 euros).

Avec ses 1 000 euros du parti, Pierre de Saintignon (PS) fait tout petit. Du coup, c'est très majoritairement sur leur apport personnel que les candidats au plus gros budget ont pu s'appuyer pour leur campagne. ■ FRÉDÉRIC GOUS

## L'ACTUALITÉ EN FLASH



AISNE

### Le Medef remporte les élections à la CCI contre la CGPME

Ce n'était pas encore officiel hier, mais de source syndicale, on savait que c'est la liste du Medef menée par Olivier Jacob (photo) qui a remporté les élections à la CCI de l'Aisne, dont le dépouillement a eu lieu hier en préfecture. Le Medef était opposé à une liste formée par la CGPME. Les résultats précis seront proclamés prochainement. M. Jacob, qui dirige l'entreprise MJ Conditionnement, à Hartennes-et-Taux, entre Soissons et Château-Thierry, devrait succéder à Charles Ribe, à la présidence de la chambre.

CUFFIES

### Réunion publique sur les éoliennes de Leury

Un débat public sur les éoliennes de Leury doit avoir lieu entre les élus de l'agglomération de Soissons aux Terrasses du Mail de Cuffies (siège de la collectivité). Le rendez-vous est prévu le 28 novembre à 18 heures, dans la salle Prestige. Tout le monde peut y assister. Cette réunion entre les partisans et les opposants à l'installation du parc éolien (quatre « moulins ») aura lieu alors que les travaux seront presque terminés.



Normé en janvier, Jean-Yves Grall quitte déjà l'agence de santé régionale.

percussions du départ du directeur de l'agence régionale de santé : « Nous sommes victimes d'un mouvement de chaînes musicales. » Le doc-

teur Jean-Yves Grall a été nommé, début novembre, directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne - Rhône-Alpes. Son successeur n'est pas encore connu. Le maire de Laon et président du conseil de surveillance de l'hôpital se montre moins abrupt que le syndicaliste. « Je suis déçu mais je ne suis pas inquiet, déclare Antoine Lefèvre. Ce départ est un peu regrettable alors que ce directeur prenait toute la mesure de son poste. » Le maire souligne que des décisions importantes prises cet été « engagent son successeur ». Et précise : « Les territoires de santé ne changent pas. »

Laon va donc travailler avec Saint-Quentin et la Thiérache. Soissons va fonctionner avec Château-Thierry. « Tout n'est pas figé dans le marbre. Des coopérations de Laon avec Soissons et Château-Thierry peuvent exister », estime Antoine Lefèvre. ■ THIBAUD DE LESTANG PHARDE

# Une fusion nommée Picardie des châteaux

**BRANCOURT-EN-LAONNOIS** Ce mardi soir, Vallons d'Anizy et Val de l'Ailette ont choisi leur futur nom : Picardie des châteaux. Une proposition de dernière minute du maire de Blérancourt.

## LES FAITS

• **Mardi soir**, les communautés de communes des Vallons d'Anizy-le-Château et du Val de l'Ailette ont, parmi cinq propositions, dont une surprise, choisi le nom de la structure qui les réunira dès 2017 : Picardie des châteaux.

• **Dans un premier temps**, elle aura son siège administratif à Pinon. La communauté de communes née de la fusion comptera 55 délégués des 39 communes.

Ce mardi soir, c'était lui le roi. Alors que Francis Kock et François Bobo, respectivement présidents des Vallons d'Anizy et du Val de l'Ailette ont mené de concert la réunion que les deux communautés de communes tenaient à Brancourt-en-Laonnois, le maire de Blérancourt, Patrick Laplace, pouvait se féliciter d'avoir, en quelque sorte, régné sur l'assemblée en faisant adopter, contre toute attente, le nom qu'il proposait. Et sans la moindre anicroche dans la salle.

## QUATRE NOMS, PUIS CINQ

Les délégués des trente-neuf communes devaient en effet choisir l'appellation de la future communauté de communes née de la fu-



Francis Kock et François Bobo ont présidé la séance dans un climat apaisé.

sion. Les bureaux des Vallons d'Anizy et du Val de l'Ailette avaient sélectionné quatre noms parmi dix-huit propositions : communauté de communes des territoires d'Ailette, communauté de communes des territoires du cœur de l'Aisne, communauté de communes des 3

terres (en référence aux terres d'Anizy, de Coucy et de Blérancourt), communauté de communes du Mège, Le Mège étant le nom du territoire donné à Clovis qui devait s'étendre de Blérancourt à Anizy. Dans la délibération, c'est sur ces quatre noms que l'assemblée de-

vait voter. C'était sans compter sur Patrick Laplace qui assurait ne pas avoir su qu'on pouvait faire des propositions. Ce qu'il fit donc. « Il faut un nom lisible et facilement identifiable pour la Région », argumentait-il, en proposant un cinquième nom : communauté de communes

Picardie des châteaux. Souci : il fallait compléter la liste. Avant de voter (à bulletins secrets) pour l'appellation qui avait leur préférence, les élus ont donc dû voter (à mains levées) pour valider le rajout de dernière minute. Une formalité.

**Au second tour, la proposition de Patrick Laplace est arrivée en tête avec trois petites voix d'avance**

Au premier tour, la Picardie des châteaux est arrivée en tête, avec 27 voix, mais sans obtenir la majorité, devant la communauté de communes des territoires d'Ailette, avec 18 suffrages. Exit donc les trois autres noms.

Au second tour, la proposition de Patrick Laplace l'a emporté de 3 petites voix. « Je suis rassuré. Porter un nom, c'est signifiant », jugeait, dès après le vote, le maire de Blérancourt, en soulignant l'importance tout à la fois de l'ancrage en Picardie et de la thématique des châteaux qui constitue un atout touristique.

Le nom choisi par les délégués devra maintenant être définitivement entériné par la nouvelle assemblée quand la fusion des deux communautés de communes sera effective, le 1er janvier prochain. ■

PHILIPPE MORIN

# CRAINTES ET DÉSARROI À L'HÔPITAL

Le syndicat FO s'est mobilisé, hier, contre le projet de groupement hospitalier autour de Saint-Quentin.



Une trentaine d'agents hospitaliers manifestait hier, à l'appel de Force ouvrière devant l'hôpital de 11 à 12 heures.

## LES FAITS

- **L'hôpital de Chauny** est le premier employeur de la ville avec près de 800 agents en poste.
- **Avec le Groupement hospitalier de territoire**, l'hôpital de Chauny se trouvera lié à huit autres établissements, avec le centre hospitalier de Saint-Quentin comme pivot.
- **Le personnel craint** des suppressions de lits et de postes, ainsi qu'une mobilité accrue des agents. Ils manifestaient mardi au rassemblement de FO.

**D**es lits supprimés, des médecins et des agents hospitaliers amenés à bouger d'un établissement à l'autre. Voilà ce que redoute le plus le personnel de l'hôpital avec la mise en place du Groupement hospitalier de territoire (GHT). Ce projet national tend à mutualiser les services des hôpitaux. Dans l'Aisne deux GHT sont en préparation. Celui de l'Aisne Nord regroupera Chauny, Laon, La Fère, Saint-Gobain, Vervins, Hirson, Nouvion-en-Thiérache, Ham et Péronne autour du

centre hospitalier de Saint-Quentin. Si les contours exacts du projet ne sont pas encore établis, certains craignent le pire. Notamment le syndicat Force Ouvrière Santé qui appelait à manifester hier devant l'hôpital de Chauny.

## UN MANQUE D'EFFECTIF

Parmi les manifestants, Valérie T. infirmière aux urgences explique son inquiétude. « Je m'inquiète pour la sécurité et la prise en charge des patients. Si on nous bascule d'un service à l'autre, ça ne va pas aller. Il faut connaître un hôpital ou un service pour y travailler, on ne peut pas passer de l'un à l'autre comme ça. Il faut s'intégrer dans un groupe, et puis il y a des spécificités selon les services », s'insurge l'infirmière de 47 ans. Elle pense aussi à son quotidien, aux distances qu'elle pourrait être amenée à faire si, dans le cadre du GHT, il lui était demandé d'aller en renfort à Hirson ou Vervins. « Il y aura plus de route, c'est du temps en moins avec nos familles. Déjà qu'on passe beaucoup de temps au travail », souffle-t-elle. Car le constat est déjà alarmant. Dans le cas de Valérie T., l'infirmière a déjà près de 380 heures de récupération à poser, en plus d'un mois et demi de



*« Des lits en moins, ce sont des patients en moins qui pourront être pris en charge »*

Valérie T. infirmière à Chauny

congrés qu'elle ne s'imagine même plus prendre. « Je sais très bien que je ne pourrai pas les prendre. Ça fait 25 ans que je travaille comme infirmière. J'ai vu les choses se dégrader au fil des années. On nous rappelle en permanence, il y a de plus en plus de personnes en arrêts maladie et des effectifs qui fondent. Et ça risque encore de s'aggraver avec le GHT », assure-t-elle. En Picardie, près de 448 lits pourraient être supprimés d'après le syndicat FO. « Ces lits en moins, ce sont des patients en moins qui ne pourront plus être pris en charge et des postes en moins aussi », insiste encore l'infirmière. ■ VIRGINIE GUENNEC

# « En 2000, j'ai vu déjà mourir quelqu'un à ce même endroit sur la RN 2 »

Il y a seize ans, Christine Fourmeaux avait été victime d'un accident exactement à l'endroit où un automobiliste de Seine-et-Marne est décédé vendredi dernier. Rien n'a bougé depuis.

Elle n'y passe plus. Ou, du moins, le plus rarement possible. Christine Fourmeaux a même interdit à Cassandra, sa jeune fille de 20 ans, d'emprunter cette portion de la RN 2 comprise entre le pont de l'Aisne, à Soissons, et la côte de la Perrière, à Crouy. La raison ? Un accident qu'elle a vécu en direct en 2000, exactement à l'endroit où un conducteur a perdu la vie vendredi dernier.

**« On y met des radars mais pas d'éclairage, ni de signalisation du danger »**

Christine Fourmeaux

« Je venais de quitter mon travail dans la zone de l'Archer, à Soissons, et je rentrais chez moi à Crouy par la RN 2, se rappelle cette mère de famille. « Je suivais un camion. Lorsque nous sommes arrivés avant la sortie de Bucy, j'ai vu des phares qui venaient dans notre direction mais sur notre voie de circulation. A cet endroit, il n'y a pas de possibilité de se rabattre de notre côté. Je n'ai eu que le réflexe de placer ma voiture derrière le camion. » Le chauffeur du poids lourd n'a pu éviter le choc avec la folle voiture venant en face, exactement ce qui s'est déroulé vendredi dernier.

**UN NOUVEL ACCIDENT ÉVITÉ DE PEU SAMEDI**  
Pour Christine, si elle a évité le choc frontal, la voiture, après avoir heurté le camion, est venue frapper le côté conducteur de sa voiture. Et enfin, terminer sa course dans la glissière de sécurité. « Comme j'avais une formation aux



En 2000, Christine Fourmeaux avait eu un accident au même endroit que l'accident de vendredi dernier. Là aussi, une personne avait été tuée.

premiers secours, je suis allé voir le conducteur. Il était très sérieusement blessé et je garde en mémoire l'image de sa jambe dans une position invraisemblable.»

Cet homme ne survivra pas à ses blessures. « S'il n'y avait pas eu le camion devant moi, je serais sans doute morte aujourd'hui », explique Christine. Samedi, les images de l'accident lui sont revenues en mé-

moire en voyant la Une de notre édition. « J'ai une amie qui m'a appelée l'après-midi, en disant qu'elle venait juste d'échapper ce matin-là, à un accident au même endroit, mais dans l'autre sens. Elle sortait de la route longeant la sucrerie quand elle a vu un poids lourd arriver à toute allure derrière elle. Devant, il y avait un tracteur qui ralentissait la circulation. Le poids lourd a doublé

tout le monde sur la ligne blanche pour se rabattre juste avant le pont ! » Pour elle, aucune mesure n'a été prise alors que cette portion de la RN 2 est mortelle. « Je suis en colère. On met des radars mais pas d'éclairage, ni de signalisation précise. En seize ans, je n'ai rien vu bouger. De nuit, je n'y passe jamais. » Les derniers faits la confortent dans son choix. ■ **STEPHANE MASSÉ**

## 3 QUESTIONS A...



**CÉDRIC BONAMIGO**  
DIRECTEUR  
DE CABINET

### « 29 personnes décédées sur la route »

Cédric Bonamigo est directeur de cabinet du préfet de l'Aisne. Il est chargé de la sécurité routière.

**Quel est le bilan des accidents de la route dans le département ?**

Vingt-neuf personnes sont décédées contre trente-et-une, à la même époque, l'an dernier. Nous sommes à plus de 200 blessés.

**Comment remédier à la situation ?**

Le premier volet, c'est la répression. Nous achetons aussi des panneaux réfléchissants. Ils sont donnés gratuitement aux collégiens pour qu'ils les collent sur leurs sacs à dos.

**Quelles initiatives comptez-vous prendre, notamment sur la RN2, pour améliorer la qualité des voies ?**

Nous allons entreprendre sur la RN2 un travail de rénovation des chaussées. Cela va se dérouler près de Soissons au début de l'année prochaine.

Propos recueillis par **THIERRY DE LESTANG PARADE**

## EN BREF



**REIMS**  
**Condamné pour un commerce d'armes**

À son arrivée au palais de justice, hier à Reims, Thierry Maillard (photo) l'assurait : « Je suis à la limite du bouddhisme zen. » Une heure plus tard, cette figure locale de l'ultra droite s'empoignait en pleine salle d'audience avec un homme vite mis à l'écart par les forces de l'ordre. Passé ce coup de chaud inaugural, il fallait bien en venir aux faits reprochés, à savoir un commerce illicite d'armes. L'histoire de ce volumineux dossier avait démarré en mai 2014, lorsque la découverte d'une arme dans un sac avait vite mené les enquêteurs de la PJ rémoise à Thierry Maillard.

À l'issue du délibéré, Thierry Maillard était condamné à deux ans de prison. Puis, sous bonne escorte, il a entonné un chant militaire.

**LAON**  
**Chauffard interpellé**

Le 25 octobre, alors que le brouillard était dense, un accident sur l'A26 avait coûté la vie à un automobiliste, vers 6 h 30, à hauteur de Barenton-Bugny. Un homme, circulant dans le sens Reims-Calais avait percuté, pour une raison indéterminée, la glissière de sécurité. Alors qu'il tentait de

rejoindre le bas-côté pour se mettre en sécurité, il avait été fauché par un véhicule.

Le conducteur ne s'était pas arrêté. Les gendarmes sont parvenus à identifier le chauffeur, il pensait avoir percuté un animal. Il sera convoqué au tribunal pour être jugé pour homicide involontaire.

**SOISSONS**  
**Un corbeau vise une syndicaliste de l'hôpital**

Hier, une lettre anonyme est parve-

nue au local syndical de la CGT à l'hôpital de Soissons. Ce n'est pas la première mais cette fois, l'auteur de la lettre menace la secrétaire du syndicat de finir dans la rubrique « faits divers » si jamais son nom et celui de l'hôpital devaient encore être associés dans un article de presse.

La CGT des hospitaliers de Soissons a récemment alerté le procureur de la République de Soissons qui a décidé d'ouvrir une enquête pour harcèlement au travail.

De toute évidence, la démarche du syndicat gêne. Une plainte a été déposée.



# MIGRANTS : EN FINIR AVEC LES ON-DIT

L'accueil local de réfugiés venus de Calais engendre son lot d'informations parfois fausses au sujet de leurs droits.

## LEXIQUE

• **Migrant** : Personne qui quitte un pays pour s'installer dans un autre. Il peut être en cours de régularisation de sa situation administrative par le biais d'une demande de titre de séjour. Il peut également être en situation régulière car muni d'un visa ou d'un titre de séjour. Il peut enfin être en situation irrégulière car démunie de visa ou de titre de séjour et n'ayant pas engagé de demande.

• **Demandeur d'asile** : Ressortissant étranger qui demande la reconnaissance d'une protection internationale en raison des risques auxquels il serait exposé dans son propre pays. Il dispose d'un droit au séjour provisoire jusqu'à ce que l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) statuent sur sa demande. À l'issue de cet examen, le demandeur pourra bénéficier, si les craintes sont avérées, du statut de réfugié. À défaut, il devient un « débouté d'asile » et se trouve alors en situation irrégulière sur le territoire.

• **Refugié** : Ressortissant étranger qui, après avoir sollicité l'asile, s'est vu reconnaître une protection internationale par l'Ofpra ou la CNDA. Ce statut donne droit à une carte de résident valable dix ans sur le territoire et renouvelable de plein droit.

**D**epuis des mois, les migrants, venus d'Afrique, du Proche-Orient ou d'Asie centrale, qui arrivent en Europe avivent les tensions. Les commentaires lus sur les réseaux sociaux, les « on-dit » entendus dans les conversations et souvent relayés par certains partis ou élus véhiculent parfois des informations erronées ou trompeuses, quand ce ne sont pas de simples rumeurs, voire des affabulations. Dans trois grands domaines, aides, travail, habitat, voici les véritables droits des migrants :

## N°1 LEUR ACCUEIL COÛTE CHER ?

**OUI** « Le financement est variable selon le type de structure d'accueil », prévient la préfecture de la Marne. L'État consacre au maximum 25 euros par jour et par personne pour l'hébergement, l'accompagnement et l'alimentation. Notons que l'hébergement en lieu dédié (comme pour l'essentiel des migrants de Calais) coûte beaucoup moins cher à l'État que celui d'urgence en hôtel par exemple. En 2015, la Cour des comptes a estimé que les « dépenses totales effectuées pour les demandeurs d'asile » s'élevaient à deux milliards d'euros en 2013 (autant pour ceux qui ont obtenu l'asile que pour ceux qui en ont été déboutés).

## N°2 UNE TAXE POUR FINANCER



Pour aller au-delà des idées reçues et des rumeurs sur ce dont peuvent bénéficier les migrants, nous avons interrogé les préfectures de nos départements. Hervé

## LEUR ACCUEIL ?

**NON** C'est une rumeur qui court : l'État envisagerait de créer une « taxe migrant » adossée à un prélèvement déjà existant. « Rumeur infondée », réplique la préfecture de la Marne. Il n'y a pas de textes législatifs ou réglementaires instituant une taxe migrant », renchérit celle de l'Aisne.

## N°3 ILS TOUCHENT PLUS QU'UN FRANÇAIS ?

**NON** Un migrant, tant qu'il n'a pas fait de demande d'asile, ne perçoit aucune aide de l'État. Une fois cette demande déposée, « il perçoit uniquement l'ADA (allocation pour demandeur d'asile) de 6,80 euros par jour et par personne », soit 204 euros par mois, détaille la préfecture de la Marne. De plus, selon la taille de la famille, cette somme est dégressive. Si la demande d'asile est rejetée, il

ne perçoit alors plus l'ADA. Rappelons que le RSA (auquel n'ont pas droit les demandeurs d'asile) est de 535 euros pour une personne seule et de 802 euros pour un couple. Les bénéficiaires du RSA peuvent aussi recevoir d'autres prestations (allocations logement, familiales...) auxquelles les demandeurs d'asile ne peuvent prétendre. Ce n'est qu'une fois leur demande d'asile acceptée que les migrants peuvent solliciter allocations logement et familiales. Pour le RSA, seul les réfugiés statutaires (permis de séjour de dix ans) peuvent alors demander le RSA. Les réfugiés subsidiaires (permis de séjour d'un an renouvelable) ne peuvent le demander qu'au bout de cinq ans en France.

## N°4 ILS BÉNÉFICIENT DE LA PROTECTION SOCIALE ?

**OUI ET NON** « Avant leur demande d'asile, la prise en charge sanitaire au titre de l'Aide médicale de l'État (AME) ne peut se faire qu'après trois mois de présence en France », détaille la préfecture de la Marne. Une fois leur demande enregistrée, « ils bénéficient de la CMU » (couverture maladie universelle).

## N°5 QUELLE AIDE DES ASSOCIATIONS CARITATIVES ?

## « Dubliné »

Appellation (venant des accords de Dublin) d'un demandeur d'asile déjà enregistré dans un pays lors de son entrée dans l'espace Schengen. Il doit y retourner pour sa demande d'asile.



### COMBIEN SONT-ILS ?

	02	08	51
Venus de Calais	125 dont 29 mineurs isolés	65	77 dont 10 mineurs isolés
Demandes d'asile au total	440	260	600
Demandes d'asile en cours d'instruction	303	189	237
Réfugiés hébergés	125	90	100
Population totale du département	540 000	280 000	570 000

#### LE CAS DES MINEURS

L'Aisne et la Marne accueillent des « mineurs isolés », des jeunes qui se trouvaient à Calais sans parent. « Il s'agit d'un accueil temporaire dans des sites dédiés », indiquent les autorités. Ces sites permettent de les accueillir dans « les meilleures conditions de salubrité et d'accompagnement social, médical et psychologique, grâce à la présence d'équipes spécialisées ». Pendant cette période, la situation individuelle de chacun sera examinée, permettant de faire valoir un rapprochement familial et de rejoindre ainsi le Royaume-Uni, ou d'être orienté vers le dispositif de protection de l'enfance.

**OUI** Les demandeurs d'asile sont « hébergés, nourris, blanchis, à la charge de l'État », résume la préfecture des Ardennes. « Ils peuvent recevoir le soutien des associations caritatives (épicerie sociale, vêtements, cours de français...). Ces derniers demeurent libres de donner suite à leur demande », prévient la préfecture de l'Aisne.

#### N°6 L'ÉTAT LEUR ALLOUE UNE CARTE BANCAIRE ?

**NON** « Toutefois, un compte bancaire est ouvert à leur charge pour le versement de l'ADA. Il existe une carte personnelle de retrait remise par l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) mais ce n'est pas une carte bancaire, elle sert simplement à retirer le montant de son ADA », explique la préfecture de la Marne. En fait, c'est une carte de retrait (donc bloquée au montant disponible sur le compte), pas une carte de paiement.

#### N°7 HÉBERGEMENTS ÉDIIFIÉS POUR EUX ?

**OUI ET NON** Aucune construction n'a été réalisée dans la Marne et les Ardennes (où l'ancienne gendarmerie de Rimogne a été réaménagée). Dans l'Aisne, « des places d'hébergement ont été installées en habitat modulaire adossé à des structures d'hébergement existantes », détaille la préfecture, « quelques places sont localisées à l'hôtel ou dans un bâtiment appartenant à l'État ».

#### N°8 ILS SONT PRIORITAIRES POUR LE LOGEMENT ?

**NON** Déjà, « le statut de demandeur d'asile ne permet pas d'obtenir un logement », souligne la préfecture de l'Aisne. Ensuite, une fois le statut de

réfugié obtenu, « ce sont les dispositifs de droit commun d'accès au logement qui sont mis en œuvre avec dépôt d'une demande de logement social », précise celle de la Marne. Aucune priorité donc.

#### N°9 ILS PEUVENT TRAVILLER ?

**NON ET OUI** « Le demandeur d'asile ne peut pas accéder à l'emploi durant l'instruction de sa demande d'asile sauf lorsque l'Ojpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) n'a pas statué, pour des raisons qui ne sont pas imputables au demandeur, dans les neuf mois après introduction de la demande », prévient la préfecture de l'Aisne. « L'emploi est accessible dès l'obtention du statut de réfugié dans le cadre du droit commun », souligne celle de la Marne. Il en est alors de même pour l'inscription à Pôle Emploi et la perception des allocations-chômage « qui se font selon les règles du droit commun ». ■ **FREDERIC CHOUIS**